

## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agent qui présente un arrêt maladie datée du lendemain devra compenser la journée non couverte par un congé ou un RC en accord avec son cadre. Un arrêt de travail ne peut être antidaté.

## Comment est prise en compte une absence sur sa journée de travail ?

L'agent souffrant sur sa journée de travail peut, si son état de santé le nécessite, arrêter son activité en cours pour se rendre chez son médecin traitant, après autorisation du cadre ou de l'administrateur de garde.

- S'il en résulte un arrêt pour maladie sur la journée interrompue, celui-ci sera enregistré à cette date et le compteur sera donc égal pour cette journée à 7h (pour un agent de jour à temps plein).
- Sur demande express de l'agent, et si le temps de travail effectué est supérieur à la moitié du temps attendu sur la journée, alors l'arrêt maladie pourra être enregistré à partir du lendemain et le compteur ne tiendra compte que des heures réellement effectuées le jour du départ.



**Ces informations vous ont été utiles ?**

**Laissez nous votre avis en scannant le QR code.**



RESSOURCES HUMAINES - 2024

**PLANNING :  
VALORISATION  
DES ABSENCES**

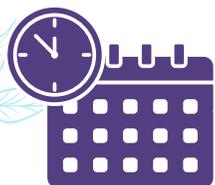
## Quel est l'impact des absences sur le temps de travail ?

Les journées d'absences hors congés sont valorisées en fonction de l'**obligation légale du temps de travail attendu** pour chaque jour ouvré et de la quotité de temps de travail de l'agent. Dans ce cas, aucun droit à **RTT** ne peut être généré. Seuls les jours ouvrés valorisent du temps d'absence (hors RH et JF). **Les jours fériés existants en même temps que la période de maladie ne sont pas récupérables.**



## Quelle est l'obligation légale du temps de travail ?

|      | 100% | 90%  | 80%  | 75%  | 70%  | 60%  | 50%  |
|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Jour | 7h   | 6h18 | 5h36 | 5h15 | 4h54 | 4h12 | 3h30 |
| Nuit | 6h30 | 5h51 | 5h12 | 4h52 | 4h33 | 3h54 | 3h15 |



## Comment est valorisée l'absence sur le planning ?

L'absence est valorisée de manière journalière à l'obligation légale, soit 7h pour un agent de jour à temps plein ou 6h30 pour un agent de nuit à temps plein.

En effet, les horaires de **travail en 12h** (ou autre quotité) sont une **adaptation aux besoins des horaires du service par rapport à l'obligation légale** de service attendu en **35h ou 32h30** hebdomadaire.

A noter : En cas d'absence, les repos compensateurs (RC) ne peuvent être générés.

## Comment est pris en compte une absence ?

Exemple de valorisation attendue pour un agent de **jour à temps plein et travaillant en 12h** :

|      | Lun | Mar | Mer | Jeu      | Ven      | Sam | Dim | TOTAL |
|------|-----|-----|-----|----------|----------|-----|-----|-------|
| Prév | 12h | RC  | RC  | 12h      | 12h      | RH  | RH  | 36h   |
| Abs  | 12h | RC  | RC  | abs = 7h | abs = 7h | RH  | RH  | 26h   |

L'agent est absent **2 journées planifiées en 12h**. Il n'a donc pas généré le temps nécessaire pour avoir **droit à des RC**. Le temps attendu étant de 35h alors que seuls 26h sont effectuées, il manque 9h au compteur pour générer ce droit à RC.

## Quel est le délai pour justifier son absence (hors congés) ?

L'agent doit envoyer au CHA un certificat médical, à la DRH, dans un **délai de 48h**.

Pour organiser au mieux le fonctionnement des services, il est impératif d'avertir son cadre dès connaissance de l'arrêt et surtout avant la prise de poste prévue.

En cas d'absence du cadre responsable, l'agent doit avertir le cadre supérieur.

En dehors des horaires de présence du cadre, l'agent prévient le service et rappelle impérativement le cadre sur son horaire habituel.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de non-respect du délai de 48h d'envoi du justificatif d'absence, la DRH informe l'agent par courrier de l'impossibilité de valider l'absence comme justifiée.

